

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route,
- VU la demande de D.I.C.T n°257 012 84 487 de l'entreprise SADE CGTH en date du 16 janvier 2012,
- VU les lois n°82 213 et 82 623 des 2 mars et 22 juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU la demande de l'entreprise SADE CGTH Nancy du 17 janvier 2012 pour des travaux de branchement eau et assainissement allée des Grands Pâquis à Heillecourt,
- CONSIDERANT la nécessité de régler la circulation et le stationnement des véhicules et d'assurer la sécurité des piétons à l'occasion de travaux réalisés sur la voirie.

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> – **Du mercredi 25 janvier 2012 au mardi 07 février 2012 inclus** l'entreprise SADE CGTH Nancy est autorisée à occuper le domaine public pour le branchement d'eau et d'assainissement.

Article 2 – Le stationnement sera interdit face au numéro 5 allée des Grands Pâquis.

Article 3 – Les travaux se feront par demi-chaussée avec maintien en permanence de la circulation automobile par alternat au moyen de feux tricolores de chantier.

Article 4 – L'entreprise prendra toutes dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des piétons et usagers de la route.

Article 5 – Le pétitionnaire prendra en charge la signalisation et la présignalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 6 – Aussitôt après l'achèvement des travaux le pétitionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravats, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances à l'identique.

Article 7 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, service Circulation,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers, bd Joffre à NANCY,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SADE CGTH Nancy,
- Les Services Techniques,
- La Police Municipale.

  
Le Maire,  
D. SARTELET